GRANDE AGITATION POLITIQUE EN ALLEMAGNE

La fin de la trêve politique décrétée par le président d'Empire, au lendemain des élections générales du 6 novembre, va permettre aux divers partis politiques de reprendre la propagande publique qu'ils avaient dû interrompre pendant près de deux mois.

Les incidents violents qui se sont produits dans les faubourgs de Berlin et un peu partout dans le Reich, durant la nuit de la Saint-Sylvestre et la journée du 1er janvier, montrent que la fièvre sociale et politique n'a guère diminué en Allemagne et que le calme artificiel maintenu au cours des dernières semaines de 1932 risque de faire place, maintenant, à une agitation croissante.

Le parti communiste a l'intention de procéder, le 4 janvier, à une démonstration de masse en plein cœur de Berlin.

D'autre part, on annonce que la « grande offensive » du parti national socialiste va commencer aujourd'hui. M. Adolf Hitler a notamment déclaré : « La tâche du parti national socialiste dans l'année de lutte 1933 sera de démontrer à ses membres que ce parti n'est pas une fin en soi, mais un moyen de parvenir à une fin. »

Cette fin, dans l'esprit de l'agitateur de la Maison Brune, c'est la conquête du gouvernement du Reich et sa propre nomination comme chancelier.

Cette politique exclut tout compromis avec le cabinet actuel et présage de nouveaux conflits.

LA CONTREBANDE A LA FRONTIÈRE ALLEMANDE

Les entreprises de contrebande à la frontière occidentale de l'Allemagne opèrent avec les moyens les plus modernes. La police s'est emparée dans les environs de Cologne d'une automobile munie d'une double cuirasse d'acier. Dix quintaux de tabac et de café, ainsi que 2.000 cigarettes ont été saisis. Les contrebandiers : un hollandais et un polonais, étaient armés de revolvers chargés de balles dum-dum.

AVEZ-VOUS
- ACHETÉ -
notre
ALMANACH
pour
1933
?
1.75

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 3 janvier 1933. — Soleil : Lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 4 ; Lune : lever, 11 h. 6 (premier quartier). Aujourd'hui : Sainte-Geneviève. — Demain : Saint-Rigobert.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 2 janvier 1933, à 15 h. : Baromètre : 761 mm. ; baisse depuis la veille, à 9 h. : 2 mm. 3 ; Thermomètre : Froude : 10.1 ; Minima : 4.3 ; Maxima : 11.0 ; Etat hygrométrique : 8.0 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. : Néant ; Direction du vent : Sud ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Sud ; Etat du ciel : Peu nuageux ; Temps probable pour mardi : Frais ; Quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre ; Ciel : demi couvert devenant trois quarts couvert avec chute de bruine ou de pluie intermittente faible ; Vent assez fort de S.-O. — Minimum de température sans changement sur celui de la nuit précédente.

L'équilibre budgétaire et les Chambres de Commerce

Une lettre du Président de l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce au Ministre des Finances

M. Henri Garnier, président de l'assemblée des présidents des Chambres de Commerce, vient d'adresser à M. Henry Chéron, ministre des Finances, la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Dans sa réunion du 8 novembre 1932, l'assemblée des présidents des Chambres de Commerce a exprimé son opinion et ses vœux au sujet du rétablissement de l'équilibre budgétaire. En ma qualité de président de cette assemblée, je me fais un devoir de vous adresser le texte de cette délibération que j'avais déjà transmise, le mois dernier, à vos prédécesseurs. En faisant ainsi tenir au ministre responsable de nos finances les demandes instantes des milieux économiques, je ne suis guidé que par le souci commun à toutes les chambres de Commerce de remplir une des fonctions légales essentielles de nos Compagnies, qui est de présenter leurs vues sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie et du commerce.

Puisqu'aussi bien cette prospérité est étroitement liée au bon état des finances publiques, *industriels et commerçants réclament avant tout une politique budgétaire logique et cohérente.* Ils affirment que le problème de redressement qui s'impose à nouveau et avec d'autant plus d'acuité que les retards successifs apportés à sa solution ne font qu'en accroître la gravité, conditionne au premier chef l'évolution de la situation générale du pays.

Déflation budgétaire

Ils déclarent que *la déflation des prix ne peut être effective que si elle s'accompagne d'une déflation budgétaire importante*, car ce serait une contradiction lourde de conséquences que de maintenir en face de la crise un volume de dépenses publiques supérieur en valeur absolue au volume des dépenses des années de prospérité, et plus élevé encore en valeur relative par suite de la baisse des prix et du ralentissement des affaires.

Les facultés du marché intérieur, comme notre résistance à la concurrence internationale vont dépendre ainsi, dans les jours qui viennent, de l'effort de compression qui doit être et qui sera, nous n'en voulons pas douter, réalisé.

Il ne peut, d'autre part, vous échapper, Monsieur le ministre, que c'est ce même effort de compression qui, seul, donnera à l'épargne une confiance que les incertitudes récentes n'ont point raffermie. Est-il utile de souligner que cette confiance est aussi indispensable aux besoins de l'Etat qu'à ceux de l'activité économique ? Et, indépendamment de la confiance, *l'épargne ne répondra à tous ces besoins que si sa formation n'est pas rendue impossible par des prélèvements fiscaux déjà démesurés, si sa conservation n'est pas rendue encore plus précaire par une politique financière d'endettement.*

Ni impôts nouveaux, ni emprunts

Toutes ces raisons manifestes fixent la seule voie à suivre : *Non seulement ni impôts nouveaux, ni emprunts nouveaux, mais encore et surtout réduction des dépenses de l'Etat. Non seulement il n'est pas possible d'accroître les charges qui pèsent sur les contribuables, mais c'est une œuvre de déflation budgétaire qu'il faut accomplir pour réduire considérablement le train de maison du pays et afin d'écarter le péril de ruine et de mort que serait toute autre solution.*

Vous l'avez dit, Monsieur le ministre, avec une autorité particulière, à la tribune du Sénat, le 24 mars dernier. Les événements qui se sont déroulés depuis cette date n'ont certainement pas modifié votre manière de voir, empreinte de tant de sagesse et de bon sens. Nous comptons que vous arriverez à faire comprendre, puis à faire partager vos vues et que vous parviendrez ainsi à assurer le salut économique du pays, peut-être faut-il dire plus, le salut du pays.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

LES TRÉSORS DE BAVAY

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

En 1910 d'abord puis en 1921, 1922, 1925, il entreprit des fouilles dans le jardin du collège, dans celui de l'hôtel du Faisan, appartenant à la pâture « de l' cense » et il mit au jour d'importantes substructions qui, bien que distantes l'une de l'autre, peuvent se relier entre elles en prenant comme prototype le plan de Niveleau.

Aujourd'hui, après plusieurs semaines d'efforts, de nouvelles constructions appartenant toujours au même ensemble viennent d'être découvertes.

M. Hénault poursuit ses travaux avec dévouement, avec méthode, mais, hélas, sur le rythme que lui imposent les modestes subsides dont il dispose et qui lui sont concédés par le service des monuments historiques.

Il faut se borner à des sondages, non point entreprendre une œuvre définitive d'exhumation, car le terrain sur lequel se font les fouilles est propriété privée

M. Hénault nous confiait ses projets, ses espoirs :

« Si, disait il, grâce à quelque mécène et avec la collaboration de l'Etat, en partie acquise, cet ensemble du Jardin des Bosses était exproprié pour cause d'utilité publique, grâce à des fouilles peu coûteuses, toutes ces colonnes, ces voûtes, ces constructions parfaites seraient enfin mises à jour après 17 siècles d'enfouissement.

» Bavay serait alors à l'honneur car il faudrait aller au-dessous de la Loire pour trouver un ensemble architectural aussi parfait et aussi important ».

LES SYNDICATS DE CONTRIBUABLES MANIFESTERONT A ARRAS DIMANCHE 5 FÉVRIER

On nous communique : « La Fédération du Nord des syndicats de contribuables organise à **Arras**, le 5 février, une grande manifestation publique, à laquelle prendront par les groupements des départements de l'**Aisne**, de la **Somme**, du **Pas-de-Calais** et du **Nord** ».

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

L'auto d'un avionnais renversa quatre personnes à Lens

Un homme fut tué et il y eut trois blessés dont un enfant atteint grièvement

Hier, vers 20 h., M. Jules Duployez, 36 ans, électricien et commerçant en T. S. F., demeurant à **Avion**, rue Charles Ferrand, se rendait en auto à **Lens**, accompagné d'un ami, M. Henri Leroy. Il suivait la route d'Arras, lorsqu'à hauteur de la rue du Bois, sur le territoire de Lens, il entra dans un groupe de personnes.

Quatre d'entre elles furent fauchées par le véhicule. On se porta au secours des victimes. La plus grièvement atteinte, M. Paul Rousseux, 24 ans, originaire de **Saint-Pol-sur-Mer**, demeurant à **Loos-en-Gohelle**, fut transportée d'urgence à l'Hôpital de Lens. Son fils, qu'il portait dans ses bras, âgé de 4 ans, a eu la cuisse droite fracturée et a été également conduit à l'Hôpital. Nicolas Klein, 35 ans demeurant 2, rue Bourdaloue, à Eleu, porte des contusions sur tout le corps. Malek Slojiz, 28 ans, demeurant 64, rue du Bois, plaies à la jambe droite.

A son arrivée à l'hôpital, M. Rousseux succomba des suites d'un éclatement du foie et du déchirement de plusieurs organes.

Le docteur Brun donna ses soins aux blessés. MM. Klein et Malek ont pu regagner leur domicile.

Informés de cet accident, M. Laforge, commissaire de police ; le sous-brigadier Dewavrin et les agents Foubet, Dijon, Bocquet, Villers, se rendirent sur les lieux pour procéder à une enquête.

D'après les premières déclarations de M. Duployez, il aurait été ébloui par les phares de deux voitures qui venaient en sens inverse et c'est ce qui l'a empêché de voir le groupe. Le chauffeur a été maintenu à la disposition de la Justice et sa voiture mise en fourrière.

Un octogénaire a été tué par une auto, à Le Cateau

Un accident mortel d'automobile s'est produit au dangereux carrefour de Le Cateau, formé par la rue Fontellaye-Déjardin, la rue Cuvier, la rue Victor-Hugo et la place Verte, à 17 h. 45.

A ce moment une voiture automobile conduite par un négociant de **Catillon**, dans laquelle se trouvaient cinq personnes de sa famille descendait à allure très réduite, la rue Cuvier pour se rendre par la place Verte dans la rue des Remparts. Le conducteur avait pris les précautions d'usage.

Au moment où il arrivait sur la place Verte, tenant bien sa droite, à une dizaine de mètres de la rue Cuvier, un piéton vint se jeter sur sa voiture.

Pendant que le conducteur et les siens se portaient au secours du blessé, on fit appel au docteur L'Heureux, qui arriva aussitôt, ainsi que la gendarmerie et la police.

On reconnut qu'il s'agissait d'un infirme, M. Léopold Laude, sans profession âgé de 84 ans, qui est très sourd, sans aucune parenté, demeurant, 17, rue Jules Hallette, au **Cateau**. Comme l'état du blessé était désespéré, le docteur L'Heureux le fit transporter immédiatement à l'Hôpital Paturle, mais il expira pendant le transport. Il avait la jambe droite brisée ainsi que de nombreuses contusions et un fracture du crâne audessus de l'arcade sourcilière gauche.

M. Soumayrach, commissaire de police a ouvert l'enquête pour déterminer comment les faits se sont passés.

Un vieillard blessé grièvement par une auto près d'Abbeville

Un très grave accident de la circulation vient de se produire à **Gamaches**, près d'Abbeville. M. Edmond Riehl, 39 ans, agent général d'assurances à Gamaches, regagnait son domicile pilotant son automobile, lorsque peu avant d'arriver au croisement formé par la rue des Usines et la rue Gambetta, il aperçut une camionnette. Pour éviter la collision, il donna un violent coup de volant, mais il n'avait pas aperçu un vieillard, M. Bouvin Cléopas, 77 ans, emballeur de verrerie, habitant Beauchamp, qui eut l'épaule gauche fracturée.

Le blessé fut recondult chez lui, mais le docteur Courmontagne qui le soigne, ne conserve que peu d'espoir en raison du grand âge de M. Bouvin.

A Fâches-Thumesnil, un automobiliste se jeta sur une benne de chargement au repos

Un accident sérieux s'est produit lundi vers 17 h., à Fâches-Thumesnil, sur la route nationale, non loin des usines Tudor.

Un brasseur de **Courrières**, roulant en auto, est allé se jeter sur une benne de chargement, au repos, mais éclairée des feux réglementaires, de la maison Grégoire, **de Fives-Lille.**

Comme le camion était lourdement chargé, l'auto de luxe que conduisait le brasseur est allée littéralement s'écraser dessus.

Ce dernier a été sérieusement blessé aux bras et au thorax, et conduit à l'hôpital de la Charité à **Lille**, où il a été admis d'urgence.

La gendarmerie de Lille s'est transportée sur les lieux et a ouvert une enquête.

Un vieillard tué par le tramway à Anzin

Hier, vers 19 h. 1', la police **d'Anzin**, était informée qu'un accident grave venait de se produire à l'arrêt du tram, dit « Le Mont de Sable ». Cet accident s'est produit, croit-on, dans les mêmes conditions que celui survenu la semaine dernière, à l'arrêt « Le Prussien », à St-Amand. Deux agents se rendirent sur place et apprirent que M. Daniel Martin 60 ans, demeurant rue de Beuvrages, à Raismes, venait d'être renversé par un tramway venant de Valenciennes se dirigeant vers Saint-Amand, piloté par le wattman Lemaitre

L'état du blessé paraissant assez grave M. le docteur Brabant fut mandé et releva une fracture du crâne. Devant la gravité de ses blessures, il ordonna le transfert immédiat de la victime à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, mais M. Martin décédait en cours de route. Le corps fut ramené à la morgue d'Anzin et la famille fut prévenue.

UNE RIXE SANGLANTE ENTRE IVROGNES à Montigny-en-Ostrevent

Le jour de l'An a été marqué, à Montigny-en-Ostrevent, par une rixe sanglante entre ivrognes. Un Polonais, en complet état d'ivresse, a été blessé d'un coup de couteau et son état a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu de Douai.

Les gendarmes d'Aniche, alertés, ont arrêté deux autres Polonais : Stephan Bilski, 38 ans et Stanislas Syska, 41 ans, tous deux mineurs et domiciliés à la Cité du Sanatorium. Mais l'un et l'autre, s'ils reconnaissent avoir consommé et s'être disputés avec la victime, Joseph Slupski, également mineur, demeurant au Groupe A, 81, dans la Cité, ils nient l'avoir blessé.

Les faits se sont déroulés dans la cuisine de l'estaminet polonais Grabarek.

Après avoir passé la soirée au Cinéma, Slupski s'était livré à de copieuses libations avant d'échouer, vers 2 heures du matin, au débit Grabarek, où le cabaretier avait organisé un bal.

Vers cinq heures, il se trouvait dans la cuisine, avec Bilski et Syska, quand tout à coup il reçut un coup de couteau. Slupski était ivre au point de ne pouvoir expliquer comment l'agression s'est produite, ni les causes qui l'ont déterminée. Cependant il a la conviction que c'est l'un de ses deux compagnons qui l'a frappé, mais il ne put dire lequel.

Bilski déclare, lui, que Slupski causait du scandale et qu'à la demande de la cabaretière, il est intervenu pour le calmer. C'est alors que Slupski se serait emparé d'un couteau de cuisine et se serait blessé lui-même.

Syska prétend qu'il se trouvait dans la salle de bal au moment du drame et qu'ayant entendu des cris, il revint dans la cuisine pour voir Bilski, un couteau à la main, qui lui dit : « Slupski s'est donné un coup de couteau ».

Les époux Grabarek, tenanciers de l'établissement, n'ont pu donner aucune indication précise sur les circonstances du drame. La cabaretière a simplement déclaré qu'étant donné l'état d'ivresse de Slupski, elle avait refusé de lui servir à boire et que ce dernier, furieux, avait fait du scandale. Elle avait alors demandé à Bilski de le faire sortir.

Quoi qu'il en soit, Bilski et Syska qui étaient ivres eux aussi, ont été arrêtés, comme nous l'avons dit. Déférés au Parquet, ils ont été mis à la disposition de M. Caillaud, juge d'instruction, qui dès aujourd'hui mardi, va s'efforcer d'éclairer cette affaire.

L'ESCROC A LA T.S.F. EST EN PRISON EN BELGIQUE

IL SERA EXTRADÉ DANS DEUX MOIS, POUR RÉPONDRE DE SES MÉFAITS COMMIS A LENS ET A HÉNIN-LIÉTARD

Ces jours derniers, nous avons annoncé qu'à la suite d'un mandat d'arrêt lancé par M. Masson, juge d'instruction du Parquet de Béthune, contre le Tourquennois Florent Liénard, l'escroc à la T. S. F., qui opéra à **Lens et à Hénin-Liétard**, on apprit que cet individu avait été découvert à Luxembourg (Belgique).

Sachant être l'objet de recherches, Liénart, qui est un repris de justice et expert dans l'art de l'abus de confiance et de l'escroquerie, avait cru bon de prendre le large et de se réfugier en lieux sûrs. C'est la Belgique qu'il gagna, mais entraîné par sa passion, il ne tarda pas à commettre un nouveau délit d'escroquerie qui lui valut deux mois de prison, qu'il est en train de purger.

La demande d'extradition qui a été formulée ne pourra être effective que quand Liénart aura terminé sa peine d'emprisonnement. Ce n'est qu'à ce moment là qu'il sera remis aux gendarmes à la frontière pour être enfin ramené à Béthune et écroué à la prison en attendant sa comparution devant le tribunal correctionnel.

LE BANDIT D'ORESMAUX A RÉINTÉGRÉ LA PRISON D'AMIENS

Nous avons relaté, il y a quelques jours, que le bandit Michel Gallet qui, en septembre dernier, tenta d'assassiner deux habitants d'Oresmaux, faisait la grève de la faim pour protester contre les lenteurs de l'instruction.

En raison de la diminution progressive de ses forces, Gallet avait dû être transporté à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, le 17 décembre dernier. Mais le séjour à l'hôpital ne lui a pas plu, aussi a-t-il décidé de cesser la grève de la faim et dans la soirée de samedi, le docteur qui le soignait a jugé qu'il était en état de réintégrer la prison de la route d'Albert, à Amiens, opération qui a eu lieu sans incident.

UNE VOLEUSE ORIGINAIRE D'HASNON, ARRÊTÉE A SÈTE

La police de Montpellier a arrêté à Sète la nommée Eva Chapelle, 32 ans, née à **Hasnon (Nord)**, sous l'inculpation de vol. Elle était recherchée en vertu d'un mandat d'arrêt du Parquet de Fontainebleau.

Scène dramatique à Saint-Omer

Un couvreur blessa grièvement à coups de hache un ancien garçon boucher

Une scène dramatique s'est produite dans la nuit de dimanche à lundi, à **Saint-Omer.**

Maurice Evrard, 26 ans, couvreur, demeurant cité Ouvrière, qui vit séparé de sa femme, née Théry Mireille, âgée de 19 ans, avait rencontré cette dernière en compagnie de sa cousine, Mlle Leprand Maria, au café Chevalier, sur la Grande-Place.

Mlle Leprand, demeurant à **Anzin**, était venue passer les fêtes de la Nouvelle Année à Saint-Omer.

Je vous défends de danser

Parmi les consommateurs, se trouvaient Clovis Gouilliart, 21 ans, ancien garçon boucher, qui dansait alternativement avec les deux femmes, lorsque Evrard vint lui dire : « Je vous défends de danser avec cette personne, qui est ma femme. »

A partir de ce moment, les deux hommes se regardèrent d'un mauvais œil et, bientôt, c'est-à-dire vers 21 h. 30, tous les quatre quittaient le café.

Ils traversèrent la Grande-Place, gagnèrent la rue de Wissocq, où, au coin de la rue du Tell, le couvreur aurait frappé sa femme.

Tu n'es qu'un lâche

Le garçon boucher intervint et lui aurait dit : « Tu n'es qu'un lâche de brutaliser ainsi une femme. »

La colère de Maurice Evrard montait sournoisement et comme le quatuor avait continué sa route, il se produisit un arrêt rue de l'Arbalète. Le couvreur s'élançant sur Gouilliard, lui lança un coup de poing, puis un coup au front, qui détermina une plaie. Evrard frappa cette fois, croit-on, avec un instrument contondant.

Perdant son sang avec une certaine abondance, Gouilliart, en compagnie des deux femmes, se rendit à son logement, au café de l'Excelsior, rue de Dunkerque où la patronne avertit téléphoniquement la police.

La blessure que portait la victime de cette agression paraissant sérieuse, Goulliliart fut conduit chez le M. le docteur Dervaux, qui le fit admettre à l'Hôpital Saint-Louis.

Les formalités remplies, les agents de police s'étaient mis à la recherche de Maurice Evrard, qu'on croyait au quai des Salines, dans les environs de la demeure des parents de sa femme, avec lesquels celle-ci habite momentanément.

Dans le canal

On avait bien pensé; le couvreur s'y trouvait et, se voyant découvert, il prit la fuite vers la rue du Pélicorne et, devant l'agent qui s'était mis à sa poursuite, il sauta dans le canal, nagea et disparut dans l'obscurité.

Pendant deux heures, les policiers fouillèrent les berges.

Ils allaient perdre patience, lorsque, vers la rive opposée, celle située le long de la ligne de chemin de fer, ils entendirent des plaintes.

Ils s'y dérigèrent et trouvèrent Evrard, sans force, se cramponnant à l'herbe du talus.

Les deux agents parvinrent à le tirer du péril. Il était temps, le couvreur était à demi congestionné par le froid.

En taxi, il fut à son tour conduit à l'hôpital, où il fut admis.

Un fusil, dix cartouches et une hache

Dans ses vêtements, on ne fut pas peu surpris de trouver dix cartouches de fusil de guerre. Cette trouvaille parut étrange, on le conçoit, et, lundi matin, on continuait les recherches.

Près de la grue, en bordure du canal, on retrouva un fusil de l'armée anglaise, chargé d'une cartouche, et une hache de forme respectable.

Ces deux objets avaient été abandonnés, sans nul doute, par Evrard.

Interrogé vers la fin de l'après-midi de lundi, ce dernier a reconnu que c'était bien avec la hache qu'il cachait dans une poche de son veston, qu'il avait frappé Gouilliart, et ceci parce que ce dernier l'aurait envoyé à terre en le bousculant.

Il se défend d'avoir pris la hache pour frapper sa femme, mais pour s'en servir, le cas échéant, contre son beau-père, avec lequel il avait eu précédemment des difficultés.

Quant au fusil, il n'en connaîtrait pas l'origine et cette arme ne lui appartiendrait pas.

Lorsqu'on lui demanda pourquoi on avait trouvé sur lui des cartouches parfaitement identiques à celle dont était chargée l'arme, il prétendit les avoir trouvées.

L'instruction nous fixera sur ce point.

L'ÉPILOGUE D'UNE SCÈNE DE BRUTALITÉ DANS L'AISNE

Le 3 octobre dernier, le nommé Auguste Janda, âgé de 30 ans, occupé depuis un certain temps chez un cultivateur de **Noyales (Aisne)**, se permettait certaines privautés sur l'une des filles de son patron. Celui-ci, mis au courant de l'incident, renvoya aussitôt le trop entreprenant manouvrier.

Janda en conçut une haine farouche. Il se rendit dans les champs où travaillaient les jeunes filles et leur chercha querelle. Puis, rencontrant le fils de son patron, il se jeta sur lui et lui porta deux coups de couteau, le blessant assez sérieusement. Le mois dernier, le tribunal correctionnel de Vervins condamna Jama à treize mois de prison. Sur appel, la Cour d'Amiens vient d'élever cette peine à seize mois.

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE :: :: :: ::

4.000 PRIX valant 310.000 FR.

Liste des lauréats

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

2.001e. — M. BOULINGUEZ Liévin, rue Bourjembois, 5, à FIVES-LILLE.
2.002e. — Mme VIEREN Fernande, rue Lenglart, 140, à CANTELEU-LOMME
2.003e — Mme LEDUC Jeanne, 9, rue d'Epinoy, à FLERS-BREUCQ.
2.004e. — M. STANDAERT Pierre, rue des Meuniers, 108, à LILLE.
2.005e. — Mme TISON Blanche, place Haine-Saint-Pierre, 13, à LESQUIN.
2.006e. — M. PHILIPPO Julien, rue Colbert, 146, à LILLE.
2.007e. — Mme PHILIPPO-DEVOS, rue Colbert, 146, à LILLE.
2.008e. — Mme LEGOUBÉ Henriette, rue Mirabeau, 14, MONS-EN-BARŒUL.
2.009e. — M. TERNIER Charles, 159, rue Lamblin, à RONCHIN.
2.010e. — Mme LEBON Edmonde, rue de l'Epinette, 32, LOOS-LEZ-LILLE.
2.011e. — M. VIGREUX Marcel, rue du Nord, 31, à MARCQ-EN-BARŒUL.
2.012e. — Mme GUILBERT Laure, rue Clovis Hugues, 1, à FIVES-LILLE.
2.013e. — M. HERLEM Henri, 15, rue Buffon, à LILLE.
2.014e. — Mme GHISLAIN Berthe, rue Saint-Luc, 88, à LILLE.
2.015e. — Mme DEPOORTERE Raymonde, rue du Fort, 96, à ROUBAIX.
2.016e. — Mme VANBELLE Louise, rue de Flers, 27, à LILLE.
2.017e. — M. TOURNOY Joseph, cité Villers, 123, à FLERS-EN-ESCREBIEUX.
2.018e. — M. DEVRIESE Hector, 56, rue Edouard Vaillant, à FIVES-LILLE.
2.019e. — Mme ALHANT Ernestine, rue Auber, 144, à TOURCOING.
2.020e. — M. LEJON Henri, rue de l'An Quarante, 24 bis, à MONS-EN-BARŒUL.
2.021e. — M. COCHETEUX Victor, rue Saint-Druon, 61, à LILLE.
2.022e. — M. CORBINANT-MARESCAUX rue Jean Jaurès, 60, à ANSTAING.
2.023e. — M. DESMEDT Jean, quai de la Basse-Deûle, 56, à LILLE.
2.024e. — M. DEGRAEVE Cyrille, rue Messine, au Corbeau, à VERLINGHEM.
2.025e. — M. MEAUX Désiré, rue Jules Guesde, 61, à HELLEMMES.
2.026e. — M. PIAT Noël fils, 18, rue de Tournai, à ROUBAIX.
2.027e. — M. T'JOEN Josiane, 47, rue du Maréchal Foch, à HEM.
2.028e. — M. WILLOCQ père, 3, rue Faidherbe, à LEZENNES.
2.029e. — M. LEGRIS Georges, boulevard Victor Hugo, 185, à LILLE.
2.030e. — M. DELPORTE-CYR Joseph, rue du Gd Chemin, 17, à ROUBAIX.
2.031e. — Mme Vve LYSSENS, 65, rue Jules Ferry, à LEERS.
2.032e. — M. LENGLET Roger, 3, rue Henri Deschamps, à WATTRELOS.
2.033e. — Mlle FONTAINE Andréa, rue de Maubeuge, 1, à LILLE.
2.034e. — M. LOOSE Louis, rue Colbert, 92, à LILLE.
2035e. — M. LEGRU Jules, 5, sentier du Grand But, à LOMME.
2.036e. — Mme VERWAERDE Agnès, rue Gaspard Neuts, 140, à MALO-LES-BAINS.
2.037e. — M. DESMARETZ Jean, rue de Faches, à PETIT-RONCHIN.
2.038e. — Mlle LEURIDAN Andrée, rue Eug. Guillaume, 7, à WASQUEHAL.
2.039e. — Mme TURCQ Louisa, 10, rue Ledru-Rollin, à HELLEMMES.
2.040e. — M. WAUQUIER Maurice, cité de Bruilles, à BRUILLES-LEZ-MARCHIENNES.
2.041e. — Mme DUMOULIN Reine, sur la Place, 6, SAILLY-LEZ-LANNOY.
2.042e. — M. ROSE Henri, 7, rue de la Blanche Porte, à TOURCOING.
2.043e. — M. VINDEVOYEL Julien, rue Jenner, Petit-Bois,, 5, à LILLE.
2.044e. — Mme Vve HERMAN, cité la Collerie, 118, à PRÉMESQUES.
2.045e. — M. MARÉCHAL, rue des Remparts, 60, à LANNOY
2.046e. — Mme THIERY Léonie, rue des Bouchers, 12, à LANNOY.
2.047e. — Mlle DEBRUYCKERE Jeanne, rue du Caire, 15, à TOURCOING.
2.048e. — Mme PREMEREUR Hélène, 32, rue des Tanneurs, à LILLE.
2.049e. — M. CHRETIEN Marcel, 26, rue Notre-Dame, à RONCHIN.
2.050e. — M. VANHOVE Léon, route Départementale N° 15, ERQUINGHEM-LYS.
2.051e. — Mme CHARLET Germaine, rue Neuve, 17, à ARMENTIÈRES.
2.052e. — M. DUBOIS Lucien, rue du Sartel, 29, à WATTRELOS.
2.053e. — Mme DUTRIEZ Valentine, rue de Rouen, 11, à TOURCOING.
2.054e. — M. CROMBEZ Henri, 36, rue Kuhlmann, à PÉRENCHIES.
2.055e. — M. LOUAGE Auguste, rue de Denain, 8, à TOURCOING.
2.056e. — M. HEGO Henri, rue des Jardins, 39, à LOOS-LEZ-LILLE.
2.057e. — Mme VANREUST Marie, rue de Leers, 13, à ROUBAIX.
2.058e. — M. DUQUESNE Arthur, rue Edouard Vaillant, 42, à HEM.
2.059e. — Mlle VANDEVAIN Christine, rue du Nord, 10, à TOURCOING.
2.060e. — Mme BOURDEAU Yvonne, rue Cavée, TEMPLEUVE.
2.061e. — M. LECLERCQ Clovis, 79 bis, rue Jean Jaurès, à ANSTAING.
2.062e. — Mme JOSEPH Jeanne, 9, rue Blanche Porte, à TOURCOING.
2.063e. — M. GABRIELS Usmar, 12, rue Lamblin, à RONCHIN.
2.064e. — Mme LEMAIRE Angèle, rue de la Jappe, 14, à THUMESNIL.
2.065e. — Mme WATELLE Yvonne, boulevard de Tourcoing, 49, à MARCQ-EN-BARŒUL.
2.066e. — Mme DEGRYSE Marie, rue Voltaire, 5, à LILLE.
2.067e. — Mlle BOSTEYN Madeleine, 3, rue des Fleurs, à WATTRELOS.
2.068e. — M. CAFFART Eugène, 21, rue Jacquard, à CYSOING.
2.069e. — Mme BENOIT Maria, rue de Gand, 346, à TOURCOING.
2.070e. — M. BEAREZ Léopold, 13, rue Jules Guesde, à LOUVIL.
2.071e. — Mme TURPIN Jeanne, 3, rue Descartes, à LILLE.
2.072e. — Mme FOURMEAU Fernande, rue Grétry, 44, à ROUBAIX.
2.073e. — M. DELODDERE Jules, rue de l'Etoile, 170, MARAIS-DE-LOMME.
2.074e. — Mme LIÉNARD Madeleine, rue J. Guesde, 56, à LYS-LEZ-LANNOY.
2.075e. — M. DELADERIÈRE Julien, avenue Jean Jaurès, 114, à LYS-LEZ-LANNOY.
2.076e. — Mme DARQUIN Lucienne, rue Bernard, 110 bis, à ROUBAIX.
2.077e. — Mme HERBIN Sophie, 35 bis, rue Jean-Baptiste Dumas, MARAIS-DE-LOMME.
2.078e. — Mme MOLLET Louise, rue de Lille, à TEMPLEUVE
2.079e. — Mme SERGERAERT Louise, rue Jeanne d'Arc, 1, WATTRELOS.
2.080e. — M. VERLYCK Germain, rue de la Digue, 36, à LILLE.
2.081e. — M. DUEZ Auguste, 165, route du Quesnoy, à QUIÉVRECHAIN.
2.082e. — M. WASTYN Emile, rue du Midi, 74, à HALLUIN.
2.083e. — M. LOUIS Gaston, 956, cité du Maroc, à GRENAY.
2.084e. — M. MARMUSE Raymond, rue de l'Espierre, 17, à WATTRELOS.
2.085e. — M. LANNOY Florimond, rue Séraphin Cordier, 92, à CARVIN.
2.086e. — M. FRAPPART Paul, 23, rue Entre Deux Bois, à CRESPIN.
2.087e. — M. QUEVAL Charles, rue Nybelin, 18, à SAINT-POL-SUR-MER.
2.088e. — Mme DEVLIEGHERE Marie, rue de la Tossée, 111, TOURCOING.
2.089e. — Mlle DESCAMPS Suzanne, rue des Quais, 15, à ARMENTIÈRES.
2.090e. — M. PELLERIN Armand, rue du Vivier, 31, à ROUBAIX.
2.091e. — M. LEGRAND Michel, 9, rue Carnot, à MARCQ-EN-BARŒUL.
2.092e. — Mlle AMELOOT Gisèle, rue Voltaire, 135, à MONS-EN-BARŒUL
2.093e. — Mme COLIN Fernande, rue Chanzy, 27, à HELLEMMES.
2.094e. — M. CATELIN Charles, 12, rue Fabert, à ROUBAIX.
2.095e. — M. DERUYTER Charles, rue de la Croix Rouge, 168, à TOURCOING.
2.096e. — M. BAYART Louis, impasse Saint-Pierre, 3, à HEM.
2.097e. — M. RAMS Georges, quai de Boulogne, 3, à ROUBAIX.
2.098e. — Mme HORNEZ Léonie, 14, rue Courmont, à LILLE.
2.099e. — Mme PORTOIS Berthe, rue Jules Guesde, 318, à HEM.
2.100e. — M. LERUSTE Fernand, 73, rue Montaigne, à TOURCOING.
2.101e. — M. VOISART Maurice, 57, quai d'Alsace, à DOUAI.
2.102e. — Mlle PROUVOST Marthe, rue Lamartine, 87, à LEERS.
2.103e. — M. VENANT André, 23, rue Drouineau, à ST-POL-SUR-MER.
2.104e — M. LEFEBVRE Louis, 21, rue Jacquart, à HELLEMMES.

Le dernier lauréat a donné le chiffre de 40.735 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 43.487, nombre de concurrents ayant donné la liste gagnante : 2.752.

Lire demain, la suite de la liste des 4.000 heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « RÉVEIL DU NORD », 186, rue de Paris, à LILLE.

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 7 du Règlement, disant :

« La liste des prix affectés au présent concours représente une valeur de 310.000 francs.

» La liste des gagnants sera publiée dans les colonnes du « RÉVEIL DU NORD » et de « L'ÉGALITÉ DE ROUBAIX-TOURCOING ».

» Dès la publication des noms, les gagnants pourront se présenter à notre siège social, 186, rue de Paris, à LILLE, où ils pourront retirer leurs lots. Les gagnants auront, naturellement, à justifier de leur identité lors du retrait de leurs prix. Les frais d'envoi seront à la charge des gagnants qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Les lauréats pourront également retirer leurs prix tous les dimanches de 9 heures à midi.

FEUILLETON DU 3 JANVIER 1933. — N. 16

MIMOSA

par Georges SPITZMULLER

— Pas un ami plus fidèle ?

— Il y avait bien M. Bernard Plessier...

— Alors ?

— Je n'ai pas son adresse ; mais je l'entendais souvent parler du dancing Tivoli, près de la gare Saint-Lazare, où ils fréquentaient tous les deux.

— Merci, madame.

Morris salua la concierge et s'éloigna rapidement.

Il ne se pressa pas, pourtant, de rechercher l'ami de Stéphane.

— J'ai toujours le temps de risquer des rencontres fâcheuses, décida-t-il... Attendons.

L'important était de toucher bien vite les deux cent mille francs dont le chèque remis par le notaire brûlait sa poche.

A la banque, quand on lui compta l'argent et qu'il plaça les billets bleus dans son portefeuille, Godfrey tremblait d'émotion. C'est sa deuxième victoire : il pouvait tout espérer désormais.

Le lendemain, il alla visiter « son domaine » de Mauregard, donna des ordres au jardinier-garde, et lui annonça qu'il partait dans le Midi pour finir l'hiver.

— Dès mon retour, ajouta-t-il, on commencera ici des travaux et des transformations.

Le soir même, en effet, le faux Stéphane prenait le rapide de luxe pour la Côte d'Azur.

Là, éperdument, il se plongea dans le jeu et les plaisirs de toutes sortes.

Fils d'une modeste famille londonienne, mais ivre d'orgueil et harcelé d'insatiables appétits, Morris avait, des années durant, rongé son frein. Il gâcha sa jeunesse, désolant, par sa paresse, une mère et une sœur qui l'aimaient. Vaillant soldat de l'armée britannique, il accepta les rudes souffrances de la guerre comme une inéluctable épreuve ; mais la terrible lutte finie, un seul désir s'implanta en lui : jouir de la vie, du luxe, de tout. Pour devenir riche plus vite, il était parti au Maroc... Le Maroc qui le déçut le conduisit au crime.

L'assassinat de son camarade lui donnait une fortune plus tôt qu'il ne l'avait espéré ; il entendait profiter immédiatement de cette richesse sanglante.

Dans les fêtes, aux salles de jeu, dans les restaurants chics, de Marseille à Monaco, il sema son or avec une prodigalité de radjah.

Ce ne fut pas une absence de quelques mois, mais de plus de deux ans qui le retint au bord de la Grande Bleue. A plusieurs reprises, il redemanda des sommes assez fortes à Me Roussan, qui, un jour, lui envoya le relevé de son compte : presque tout l'argent liquide de la succession était englouti. Le brave notaire lui conseillait, respectueusement, de s'installer à Mauregard et de faire fructifier ses terres. Ce serait bientôt là son unique ressource.

Morris obéit : il pouvait revenir sans crainte, à présent : Stéphane devait être oublié à Paris où tout passe si vite. Son meurtrier ne serait ni inquiété, ni suspecté.

XVI

ISOLINE

Il existe des êtres pour lesquels le printemps de la vie n'a ni rayons ni caresses. Telle était Isoline, la fille de Véronique et du comte Flavien.

Jolie, mais de santé frêle et de caractère timide, elle avait semblé longtemps rivée à l'âge ingrat ; et même après la seizième année, qui marque presque toujours une éclosion victorieuse, son visage éthéré, comme élégiaque, donnait une impression de tristesse, de désenchantement

Isoline ne souriait jamais...

La pauvre enfant avait été instruite par Véronique, qui répugnait à s'en séparer. L'époque trahie voulait du moins être mère pleinement et à tout instant. Cet exclusivisme un peu égoïste réagit sur Isoline et en fit un être faible, en quelque sorte retranché de la vie. Privé des apports quotidiens de l'existence sociale, son esprit s'étiola.

Par contre, son cœur restait d'une sensibilité maladive. La mort de sa mère la frappa si douloureusement que, pendant de longs jours, elle demeura prostrée La pauvre petite, encore plus craintive, se mura dans son deuil comme dans un tombeau, entre les soupirs et les larmes.

Mais la disparition de la première Mme de Saint-Guérande eut une autre répercussion, matérielle, celle-là. Givarel, fort expert à embrouiller les comptes, sut démontrer à l'orpheline qu'il ne lui restait rien. Passivement, Isoline accepta la ruine.

Seule au monde, presque dans la misère, la malheureuse fut donc dans l'obligation de gagner son pain. L'avocat consultant eut un geste de sollicitude dicté par le rôle même qu'il jouait : il la plaça comme apprentie dans un magasin de modes du faubourg Saint-Honoré, dont il connaissait la propriétaire

Là, Isoline mena une existence banale et morne. Vouée aux besognes subalternes et aux commissions de l'atelier, exposée aux rebouffades d'une patronne capricieuse, recevant un salaire dérisoire, elle dévorait en silence son chagrin. Mais celle restait néanmoins, subissant le présent et redoutant l'avenir. Son âme délicate souffrait dans ce milieu mesquin et vulgaire, où tout l'offensait.

Cette situation dura deux années. Après quoi, la modiste liquida son fonds. Jetée sur le pavé du jour au lendemain, Isoline puisa dans sa détresse le courage d'aller à Dammartin, voir le comte Flavien... son père. Elle partit un matin, en sa toilette simple de petite ouvrière de Paris.

C'était un clair dimanche de printemps, comme au jour où elle avait enterré sa mère, et ce souvenir l'assaillit d'abord d'impressions funèbres. Puis, le riant paysage la rasséréna de son prodige merveilleux.

Le chemin de la Civadière se bordait de buissons d'aubépines, blancs comme des robes de baptême. Les églantiers se paraient de tendres roseurs, frileuses encore. De la terre en travail, des senteurs montaient. Une brise légère agitait les branches des arbres bourgeonnants. La campagne semblait en fête. Les oiseaux jetaient des taches mouvantes sur le bleu du ciel.

Le cœur ému par la chanson du renouveau charmant, Isoline allait, songeuse, en se rapprochant lentement du château

Avant d'y entrer, elle se rendit au petit cimetière où sa mère dormait sous une modeste croix Elle joncha la dalle grise des banches de mimosa apportées en mémoire d'une prédilection de la défunte pour cette fleur ; et, tombant à genoux, elle s'absorba dans une prière fervente, demandant à celle qui était près de Dieu de bénir sa tentative auprès de M. de Saint-Guérande.

Certes, elle ne se faisait guère d'illusions en hasardant cette démarche. Mais qui sait ? Peut-être son infortune toucherait-elle le cœur du comte ? Peut-être trouverait-elle auprès de lui un refuge, le salut ?

L'événement abattit cette débile espérance. M. de Saint-Guérande fit un accueil glacial à sa dolente visiteuse.

Se détachant de la mère, il s'était détaché de l'enfant. Il ne l'avait point vue grandir ; elle ne pouvait lui rappeler que des luttes pénibles entre son amour éteint pour Véronique et l'amour triomphant, souverain, d'Eva sa seconde et défunte femme.

Isoline n'était plus pour lui qu'une étrangère, une intruse.

Il concentrait ses forces affectives sur l'enfant issue de sa dernière union : Sylvaine.

— Du reste, précisa-t-il, je me suis acquitté envers votre mère comme envers vous.

— Mais, mon père...

— Ne me donnez pas ce nom ! défendit-il d'un ton glacé.

— Pourtant, reprit Isoline, doucement obstinée, car elle sentait sa destinée se jouer ici, vous ne pouvez point ne pas avoir pitié de moi !... Depuis que maman est morte, je mène une misérable existence.

— Ce n'est pas ma faute ! répondit le comte froidement. J'ai fait tout ce que je devais.

Il la mit au courant de la tractation passée autrefois avec Givarel ; il donna des justifications, montra le reçu de l'avocat et conclut par cette affirmation péremptoire :

— Je ne vous dois rien.

Accablée par l'évidence, Isoline quitta tête basse, ce château de la Civadière où elle était née et d'où on la chassait

Dans le train qui la ramenait à Paris elle réfléchissait, les yeux fixes, les tempes bourdonnantes, la gorge serrée.

Que lui réservait l'avenir ?... L'inquiétude submergeait son âme...

Et ce Givarel en qui sa mère avait eu confiance, quel rôle infâme avait-il joué ? En y pensant, elle se sentait envahie d'un vertige de colère. Pour la première fois de sa vie, elle éprouvait ce sentiment issu de sa détresse et de sa révolte : et il s'exhalait en malédictions qui se pressaient sur ses lèvres.

Son agitation s'accrut jusqu'au moment où elle vit que ses compagnons de voyage la remarquaient. Alors, elle se calma, s'enferma dans une impassibilité farouche jusqu'à l'arrivée. Et, à peine débarquée, elle courut chez Givarel.

(A suivre).